Budget de fonctionnement 2015
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Chantal Rouleau
Mairesse de l'arrondissement

Voici les faits saillants du budget de fonctionnement de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2015 présenté séparément du programme triennal d'immobilisations pour les années 2015 à 2017 adopté par le conseil d'arrondissement en août dernier lors de la séance extraordinaire prévue à cet effet.

Le budget de dépenses en 2015 totalisera 65 386 300 $ et celui des revenus s'élèvera à 1 430 400 $. L'effectif total des employés sera de 406,8 années-personnes.

Aux fins de la confection budgétaire, il est important de mentionner que cette année, plusieurs décisions de l'administration municipale et du conseil d'arrondissement ayant des incidences sur la dotation budgétaire ont eu lieu. Mentionnons tout d'abord, la réforme du financement des arrondissements octroyant à l'arrondissement, pour l'année 2015, un montant de 1 300 200 $. Il est prévu que cet ajustement sera récurrent pour les quatre prochaines années.

De plus, la ville-centre récupère les revenus liés à l'émission des permis et l'élimination de la neige. En contrepartie, une somme équivalente est prévue au budget des dépenses. D'autre part, afin d'améliorer la gestion de l'activité élimination de la neige, elle procède également au transfert de cette activité dans les services centraux.

Pour sa part, le conseil d'arrondissement s'est engagé en juin dernier à rembourser sur trois ans la dette, de 2012 et 2013, occasionnée en grande partie par les fortes accumulations de neige ayant eu lieu durant ces années. Ainsi, pour 2015, il est prévu de rembourser à la ville-centre une somme de 1 424 200 $ qu'il faut réserver au budget.

Par ailleurs, en juillet dernier, le conseil d'arrondissement a entériné la réforme administrative de l'arrondissement générant ainsi des économies de 154 600 $ au budget.

Également, une réduction des effectifs, par attrition, procurera des économies additionnelles de 422 800 $.

Ces décisions permettent ainsi de réduire quelque peu l'impact de la croissance des coûts de main-d'œuvre et de la facturation immobilière évalués à 1 219 800 $.

Pour pallier également aux imprévus, le conseil d'arrondissement doit faire en sorte que les réserves financières de l'arrondissement soient à un niveau acceptable. Il maintient donc son objectif de renflouer celles-ci afin d'assurer une stabilité financière.

Ainsi donc, comme ce fut le cas lors de la confection des budgets 2013 et 2014, il y aura une taxe de service. Le premier 0,05 $/100 $ d'évaluation correspondant à l'espace fiscal cédé en 2013 par la ville-centre auquel s'ajoute 0,0478 $/100 $ pour un total de 0,0978 $/100 $ d'évaluation. Toutefois, en regard de l'année 2014, il s'agit d'une réduction du taux puisque la taxe locale était de 0,10 $/100 $ d'évaluation. Cette légère baisse aura un effet positif sur la majorité des comptes de taxes municipaux puisqu'ils ne devraient pas subir de hausse. Ceci conditionnellement, à ce que la taxe de la Ville de Montréal soit fixée à un taux de 2 % pour 2015.

Le conseil d'arrondissement se doit de payer ses dettes, de ne pas en créer d'autres afin de s'assurer que les activités au bénéfice des résidents soient maintenues et qu'elles puissent évoluer dans le temps.